

L A

Gazette

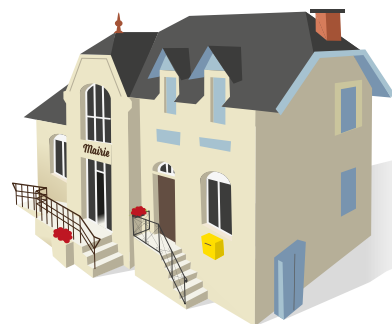
P E R P E Z A C O I S E

N°52 • JANVIER 2026



MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - mairie.perpezac@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence le 07 février

BUREAU DE POSTE : Ouvert du lundi au vendredi de 13h à 15h30

Nous vous prions de nous excuser pour la parution tardive de cette édition, due à un problème technique.

Chères Perpezacoises, Chers Perpezacois,

Alors que 2025 s'achève, je vous présente, au nom de l'équipe municipale et du personnel communal, mes meilleurs vœux pour l'année 2026.

Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, une bonne santé, beaucoup de réussite dans vos projets et vos activités, et de vivre des moments de bonheur partagé.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui ont connu un décès parmi leurs proches et pour les visages familiers de notre village qui nous ont malheureusement quitté.

Je profite de ce moment pour remercier toutes celles et ceux qui m'entourent et s'impliquent dans le but toujours essentiel, de satisfaire la collectivité : les adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux.

Je remercie vivement toutes les associations, les bénévoles qui œuvrent avec enthousiasme et générosité, animant le village tout au long de l'année.

Je remercie également tous les acteurs de notre commune qui apportent le dynamisme essentiel à la vie économique et sociale locale, indispensable à l'attractivité de la commune.

Encore tous mes vœux de bonheur pour l'année 2026.

Sandrine LABROUSSE – Maire de Perpezac Le Blanc

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

Monsieur **Jean André DUBUIS, 92 ans**,
décédé le 25 décembre 2025 à Brive.

Madame **Renée DUBUIS, 94 ans**,
décédée le 30 décembre 2025, à Varetz.

Monsieur **Roger, Pierre LAVAUD, 96 ans**,
décédé le 13 janvier 2026, à Beaulieu s/ Dordogne.

Monsieur **Raymond TREUIL, 96 ans**,
décédé le 17 janvier 2026, à Perpezac-le-Noir.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 décembre 2025

1 / Représentation de la Commune au sein du Syndicat Pays d'Art et Histoire « Vézère Ardoise »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la création du Syndicat Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise » à compter du 1er janvier 2026, il convient de désigner deux délégués pour représenter la commune de Perpezac Le Blanc

Le conseil municipal désigne Mr Bernard Gay, délégué titulaire et Mme Francine LAPOUGE déléguée suppléante.

2 / Signature de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

Pour accompagner ses habitants et répondre aux besoins du quotidien, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et ses communes membres sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales, sociales et d'accès aux services.

La Caf, quant à elle, entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 s'appuie donc sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour accompagner l'adaptation et le développement des services de la Petite Enfance, l'Enfance Jeunesse, le Soutien à la Fonction Parentale et l'Animation de la Vie Sociale.

Pour participer aux actions sur les champs d'intervention partagés et répondre de manière concertée et cohérente aux orientations proposées, il convient de signer la CTG avec la Caf de la Corrèze, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et les communes qui la composent.

Par ailleurs, les gestionnaires de structures et d'équipements signataires pourront bénéficier des financements intitulés « Bonus Territoire CTG », en complément des autres aides au fonctionnement.

Le conseil municipal décide

- **De valider les orientations stratégiques de la CTG ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030, et tout avenant relatif à ce dispositif pouvant être intégré sur la durée du conventionnement ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute disposition pour veiller à la bonne exécution du dispositif.**

3 / Don pour le Téléthon 2025

Madame le Maire propose au conseil Municipal de verser un don à l'AFM TELETHON pour l'année 2025.

Le conseil municipal, décide de verser la somme de 300.00 € à l'AFM TELETHON. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du Budget Principal.

4 / Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire – risque SANTE – Procédure de labellisation.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur au financement des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents. En effet, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 dans le domaine de la SANTE (maternité, maladie, accident).

Madame le Maire indique qu'il revient aux membres du conseil de se prononcer sur la mise en place de sa participation. A titre de rappel, la collectivité doit mettre en œuvre sa participation employeur en choisissant l'un des deux procédés possibles (choix exclusif) :

- La labellisation (participation financière qu'aux agents ayant souscrit à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire – volet SANTE auprès d'organismes labellisés) ;
- La convention de participation pour une durée de six ans (participation financière qu'aux agents ayant souscrit au contrat rattaché à ladite convention) portée soit par la collectivité, soit par le Centre de gestion.

Il est proposé au Conseil de choisir la procédure de labellisation. En outre, il doit fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement. Sur ce point, la participation peut être modulée dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents. Conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la participation de l'employeur ne peut être inférieure à 15 euros par mois et par agent. Par ailleurs, le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet SANTE, à l'échéance donnée.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques SANTE mettant en œuvre les dispositifs de solidarité, cette condition étant attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le conseil municipal décide :

- **De mettre en place la participation obligatoire pour la SANTE par le biais de la procédure de labellisation à compter du 01/01/2026 ;**
- **De fixer le montant de la participation financière à 15 euros par mois pour les agents adhérents à des contrats ou règlements labellisés dans le domaine de la SANTE, ce montant devant respecter le montant plancher de 15 euros et ne pouvant excéder le montant de la cotisation ;**
- **D'approuver le versement mensuel de la participation financière fixée à compter du 1er janvier 2026 aux agents adhérents audits contrats ou règlements labellisés, quel que soit leur statut (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels (droit public ou droit privé)).**

Précision / Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

5 / Autorisation engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissements pour l'année 2026

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, que selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026 selon les montants et affectations ci-dessous :

Chapitre 20	22 107,04	25%	5 526,76
Chapitre 204		25%	
Chapitre 21	229 633,67	25%	57 408,42
Chapitre 22		25%	
Chapitre 23	530 000,00	25%	132 500,00
TOTAL			195 435,18 €

Le conseil municipal, décide de donner au Maire l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite maximale de 25% des crédits prévus aux budgets consolidés 2026.

6 / Décision modificative N°1/2025/12. Virements de crédits.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative. En effet il n'y a pas de crédits suffisants au chapitre 012- PERSONNEL.

Elle propose les écritures suivantes : **DÉPENSES – Section Fonctionnement**

COMPTE + intitulé	CHAPITRE 011 Diminution sur crédits déjà alloués	COMPTE + intitulé	CHAPITRE 012 Augmentation de crédits
615221 bâtiment public	14 500,00	6413 personnel non titulaire	8 300,00
		6218 autre personnel extérieur	6 200,00
TOTAL	14 500,00 €		14 500,00 €

7 / Décision modificative N°2/2025/12. Virements de crédits.

Madame le Maire indique au conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative. En effet, il n'y a pas de crédits suffisants au chapitre 2.

DÉPENSES – Section Investissement

COMPTE + intitulé	CHAPITRE 021 Diminution sur crédits déjà alloués	COMPTE + intitulé	CHAPITRE 012 Augmentation de crédits
212 agencements et amgt terrain	8151,44	204181 biens mobiliers, matériel et études - organisme public	8151,44
TOTAL	8 151,44 €		8 151,44 €

Le conseil municipal donne son accord sur cette décision modificative.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux d'assainissement** : en cours d'exécution, vacances jusqu'au 06 janvier 2026 inclus.
- **Bâtiment technique en construction** : les travaux de charpente et de bardage seront terminés fin janvier 2026, les terrassements et la pose de carrelage sont en cours. Pas de retards particuliers.
- **Réunion de révision du PLU** le 08 janvier 2026.
- **Le repas de Noël des enfants** a eu lieu le 19 décembre 2025 avec remise des cadeaux par le père Noël.
- **Distribution des colis des aînés.**
- **Départ en retraite de la secrétaire de mairie le 31 décembre 2025.**



Le compte-rendu détaillé est consultable sur le site Internet de la Commune
www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal



PERPEZAC AU QUOTIDIEN

CONSTRUCTION BÂTIMENT COMMUNAL ET ASSOCIATIF, SUITE...

Le 06 décembre 2025, les représentants des associations étaient invités à visiter les locaux en travaux.



L'escalier d'accès à la mezzanine du local technique est installé.



Le mobilier est en cours d'installation dans la salle des associations.

L'entreprise Lascaux réalise la finition des aménagements extérieurs.



La fin des travaux et la réception du chantier sont prévues le 15 février 2026.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les travaux de réfection de l'assainissement se poursuivent dans le bourg.

Actuellement, un réseau séparatif assainissement / eau pluviale est créé dans la rue de l'ancien relais. Le réseau d'eau potable est aussi renouvelé.

sur la chaussée entre le carrefour des Tourys et Falerne. Cette voirie réhabilitée en 2022, a été particulièrement sollicitée et ponctuellement dégradée par une circulation intense de camions transportant des charges importantes de bois. La société « Comptoir des Bois » à l'origine des ces désordres, prend en charge financièrement la remise en état de la chaussée.

Les travaux vont se poursuivre sur la route départementale 39 après l'école en direction de Brignac.



ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Après avoir commencé la taille des arbres, l'employé communal réalise le retraçage des fossés, le débouchage des caniveaux et l'ouverture de saignées en accotement sur l'ensemble du réseau routier de la commune.

UN MOMENT DE FÊTE ET DE PARTAGE POUR LES SENIORS DE PERPEZAC

Le dimanche 11 janvier, Madame le maire et son conseil municipal avaient convié les habitants seniors de la commune de Perpezac au traditionnel repas pour fêter la nouvelle année.



Soixante personnes étaient mises à l'honneur et avaient répondu présentes à cette invitation qui s'est tenue au restaurant « Les Collines » à Cublac. Le menu, soigneusement préparé, a ravi les papilles des convives dans une ambiance chaleureuse.

Ce fut un moment de partage et de convivialité apprécié par tous.



TÉLÉTHON 2025

Le 06 décembre les représentants du conseil municipal accueillèrent les cyclistes du Vélo Club d'Objat qui pédalaient au profit du Téléthon. 300€ seront versés à l'AFM téléthon.



MARCHÉ DE NOËL



Le 13 décembre dernier, la place du village s'est habillée de nombreuses décorations afin de vous accueillir pour le traditionnel Marché de Noël.

Vous avez pu découvrir sur une vingtaine de stands présentant de multiples idées de cadeaux pour Noël.

Les parents d'élèves, les maîtresses, les dames de l'école et les enfants vendaient leurs différentes réalisations, de magnifiques maisons en pain d'épices et autres décorations ont pu, grâce à eux, orner vos tables de fêtes et ravir vos invités.



Vous avez pu déjeuner sur place, le soleil brillait, les stands embaumaient, quelques gorgées de vin, de chocolat ou de cidre chaud pouvaient vous réchauffer.

Une bûche géante se dressait au cœur du marché pour vous régaler.



Vous avez pu participer au tirage de la tombola, où de nombreux lots offerts par nos chers exposants et gentils donateurs, ont pu être gagnés en fin de journée. Le Père Noël, arrivé dès le matin, a accompagné petits et grands tout au long de la journée pour des traversées du bourg en calèche, pour des séances photos, et n'a pas oublié de distribuer quelques petits cadeaux.

Merci à vous tous pour votre présence,
Un immense merci à nos chers bénévoles sans qui rien ne serait possible.

COMMUNIQUÉS

le Marché Perpezacois

14 FÉVRIER : MARCHÉ DE LA SAINT-VALENTIN

Une rose sera offerte à toutes les dames ou demoiselles présentes !

SIAV

SYNDICAT MIXTE À LA CARTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VÈZÈRE



En 2025, le SIAV a poursuivi ses actions GEMAPI sur 66 communes du Bassin de Brive, Pays d'Uzerche, Pays de Lubersac-Pompadour et Tulle Agglo. Sur le terrain, le suivi des débits d'étiage a été assuré sur 16 stations et le suivi thermie ainsi que 5 pêches d'inventaire ou de sauvetage ont été menés avec la Fédération de Pêche.

Un inventaire des ouvrages communaux sur cours d'eau a été réalisé, plusieurs interventions d'entretien de la ripisylve ont été effectuées pour sécuriser environ 200 sites face au risque inondation et quatre mares communales ont été restaurées à Charrier-Ferrière.

Les haltes nautiques ont été entretenues et équipées, et le SIAV a apporté son expertise à des acteurs publics et privés. Le programme pluriannuel Vézère amont-Corrèze, finalisé en 2025, sera opérationnel dès 2026, permettant une gestion cohérente des milieux aquatiques.

Le SIAV a participé activement aux instances locales (SAGE, documents de planification, etc.) et a été désigné structure porteuse du site Natura 2000 Vallée de la Vézère d'Uzerche pour 2025-2028.

En matière de sensibilisation, le SIAV a développé des outils pédagogiques sur la GEMAPI (jeux, vidéos, fresques de l'eau), a mis en place une journée de formation avec le CNFPT, a achevé le tour des fresques de l'eau communales et a participé à de nombreuses manifestations locales.

La newsletter « Le SIAVEZ-vous » a été relancée pour informer et sensibiliser sur les enjeux de l'eau.

Ces initiatives témoignent du rôle essentiel du SIAV pour la protection et la valorisation de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Avec le changement de statuts ainsi que l'arrivée des nouveaux élus, 2026 s'annonce encore plus ambitieuse pour le SIAV, renforçant son rôle au service des collectivités et des citoyens.

**SIAV – Syndicat mixte à la carte pour
l'aménagement de la Vézère**

www.siav-vezere.fr

accueil@siav-vezere.fr

5 rue des Gaulies
19100 BRIVE LA GAILLARDE

05.55.17.07.22

SANTÉ

ARRÊT DE TRAVAIL : Un nouveau dispositif de contrôle par visioconférence



Lorsque vous êtes en arrêt de travail, l'Assurance maladie peut prendre l'initiative d'un contrôle médical pour vérifier que votre arrêt est justifié. Cet examen est effectué par un médecin-conseil de l'organisme. À compter de décembre 2025, ce contrôle médical peut être réalisé à distance, en visioconférence.

Le dispositif de télécontrôle médical, mis en place par l'Assurance maladie, a été expérimenté pendant 3 mois dans 3 régions « pilotes » : la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie.

À compter du mois de décembre, il est généralisé sur l'ensemble du territoire français.

> Ce dispositif peut être utilisé dans le cadre :

- D'un arrêt de travail ;
- D'un accident de travail ;
- D'une maladie professionnelle ;
- Ou de certaines demandes d'invalidité.

Il s'agit d'un échange par visioconférence sécurisée entre vous et un médecin-conseil de l'Assurance maladie ; ce dernier est chargé de s'assurer que votre arrêt pour maladie est justifié.

À noter : Jusqu'alors, ces entretiens médicaux étaient menés exclusivement en face à face lors d'un rendez-vous.

L'Assurance maladie indique que les objectifs du dispositif de télécontrôle médical sont notamment de :

- Fluidifier les échanges entre les assurés et les médecins-conseils ;
- Réduire les déplacements des assurés.

L'organisme précise que les garanties, l'exigence et les objectifs restent identiques, que l'échange médical soit réalisé en visioconférence ou en face à face.

> Comment se déroule le télécontrôle médical ?

La procédure de télécontrôle médical se déroule en 3 étapes :

- 1. Deux jours avant le télécontrôle, au plus tard**, un message vous est envoyé sur votre adresse courriel personnelle, avec la date et l'heure du rendez-vous ainsi que les modalités de connexion. Un SMS vous est aussi adressé (l'adresse courriel et le numéro de téléphone utilisés sont issus des informations présentes dans votre compte ameli).
- 2. La veille**, vous recevez un courriel et un SMS pour vous rappeler la date et l'heure du rendez-vous.
- 3. Le jour du télécontrôle**, vous devez vous connecter à la visioconférence, depuis l'appareil de votre choix (smartphone, tablette ou ordinateur), afin d'échanger sur votre pathologie avec le médecin-conseil.

Si vous ne pouvez pas prendre part au rendez-vous programmé par visioconférence, ou si vous ne souhaitez pas utiliser cette méthode, un rendez-vous en présentiel vous est proposé.

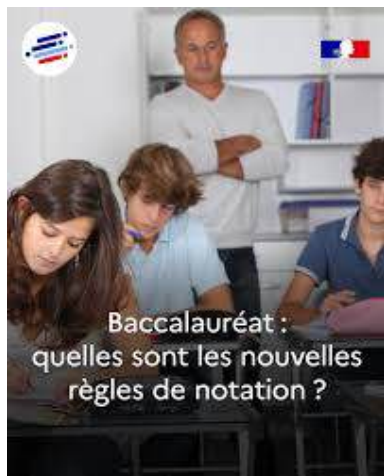
Rappel

Si le médecin-conseil de l'Assurance maladie décide que votre arrêt de travail est injustifié, vous en êtes informé immédiatement ; votre médecin traitant également.

Si vous avez perçu des indemnités auxquelles vous n'aviez pas ou plus droit, l'Assurance maladie peut vous demander le remboursement des sommes perçues à tort.

BACCALAURÉAT

BACCALAURÉAT : De nouvelles règles de notation



Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la mise en place de nouvelles dispositions destinées à « rehausser le niveau du diplôme » à partir de 2026. Un décret du 4 décembre 2025 modifie les conditions d'attribution de points supplémentaires qui peuvent permettre d'accéder au rattrapage ou d'obtenir une mention.

Le décret confirme les contours d'un « durcissement » des règles relatives au baccalauréat.

Il instaure 2 premières mesures, applicables dès la session 2026 de l'examen.

Un seuil minimal sera désormais requis pour pouvoir accéder aux oraux de rattrapage. Les élèves ayant une moyenne générale inférieure à 8/20 ne pourront plus accéder au second groupe d'épreuves (dites « de rattrapage »).

Le jury pouvait jusqu'à maintenant ajouter des points à la somme de ceux obtenus par le candidat aux épreuves. Ces « points jury » permettaient d'arrondir la moyenne générale de l'élève et constituaient un « coup de pouce » pour l'obtention du diplôme ou d'une mention. Désormais l'attribution de ces points est plafonnée à 0,5 point sur la moyenne générale.

Ces dispositions visent à ce que l'obtention du baccalauréat soit basée sur « un niveau clairement validé ».

SAPEURS-POMPIERS D'AYEN

RECRUTEMENT



Les conditions réglementaires pour devenir sapeur-pompier volontaire :

- Être âgé de 17 ans au moins et 60 ans au plus ; si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal.
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, mentionnée sur le bulletin n°2 du casier judiciaire.
- S'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national.
- Répondre aux conditions d'aptitude physique (visionner le film détaillant les épreuves) et médicale exigées.

NB : il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour devenir sapeur-pompier volontaire.

<https://www.sdis-19.com/devenir-sapeur-pompier-volontaire>

SIRTOM INFOS

LA NOUVELLE APPLI

POUR UNE GESTION DE VOS DÉCHETS

PLUS SIMPLE QUE JAMAIS !



Disponible **gratuitement sur smartphone** et **consultable sur le site www.sirtom-region-brive.net**, elle vous accompagne au quotidien et vous informe en temps réel. Cet outil évolutif, grâce à d'autres fonctionnalités prochainement disponibles comme la consultation des levées, a été pensé pour vous aider à trier mieux et réduire vos déchets.



CALENDRIER INTELLIGENT

Ne ratez plus jamais le passage du camion !

L'application vous indique le prochain ramassage de vos bacs et vous propose un calendrier personnalisé des collectes, tenant compte des jours fériés, et s'adapte selon les incidents ou changements ponctuels.



INFOS EN TEMPS RÉEL

Recevez des notifications personnalisées

Vous serez informé immédiatement sur votre smartphone des rappels et actualités qui vous concernent comme un report de collecte, une fermeture exceptionnelle de déchèteries ou des consignes spéciales.



CARTE INTERACTIVE

Une cartographie dynamique

vous permet de visualiser en un coup d'oeil tous les services de proximité : colonnes de tri, composteurs, déchèteries.



DEMANDES EN LIGNE

Remplissez les formulaires

pour gérer vos bacs, acquérir un composteur, demander un badge, déclarer un changement de situation ou un incident de collecte.



OÙ JETER, OÙ DONNER ?

Besoin de savoir quoi faire d'un déchet ?

Grâce à la géolocalisation, l'appli vous guide vers le bon point de collecte et vous rappelle les consignes de tri pour chaque type de déchet.



20% DE RÉDUCTION POUR VOS DÉPÔTS EN COLONNE

Le SIRTOM de la région de Brive encourage l'apport volontaire des ordures ménagères dans les colonnes.

Chaque dépôt réalisé via votre badge nominatif bénéficie automatiquement d'une réduction de 20% sur le prix au litre en vigueur. Concrètement, 4 dépôts de 50L en colonnes (soit 200L) coûtent 4,69€, contre 5,28€ pour la collecte d'un bac de 180L. Une économie immédiate et visible sur votre facture, calculée en fonction de vos apports de l'année précédente.

Pour obtenir gratuitement votre badge, il suffit d'en faire la demande en ligne (www.sirtom-region-brive.net), par mail (sirtom@sirtom-brive.fr), par téléphone (0800 204 054) ou sur place à l'accueil du SIRTOM.



UN GUICHET UNIQUE DANS VOTRE POCHE

Tous les services liés à vos déchets dans une seule appli, pensée pour être simple, pratique et adaptée à vos besoins.



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

0 800 204 054

Service & appel gratuits

SÉCURITÉ

GUIDE DES BONNES PRATIQUES CONTRE LE CAMBRIOLAGE

Contre les cambriolages,

ayez
les **bons**
réflexes !



- **Faites attention à tous les accès.** Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité.** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.



Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

AU QUOTIDIEN

> PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

> SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.** Conservez vos factures.

> SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour**, même lorsque vous êtes chez vous.

> NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.**
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillason**, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitiez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

GENDARMERIE NATIONALE
Rte de Bridelache,
19130 OBJAT



Ma sécurité
Application grand public



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- **Informez votre entourage** de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- **Votre domicile doit paraître habité** tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

! Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

➔ Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

➔ Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

➔ Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

> OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit **en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie** de votre choix;
- soit **en vous inscrivant en ligne** via le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 !

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.



Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques** ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

> AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- **Faites opposition auprès de votre banque**, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- **déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie** en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet: <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- **déclarez le vol à votre assureur**, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

! Pourquoi déposer plainte?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

REPAS DE NOËL

Retour en image sur le repas de Noël de l'école en présence du père Noël !!!



PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LIRE À PERPEZAC



MEILLEURS VŒUX POUR 2026 !

En ces temps de fêtes nous avons tous une mission en tête, semer de la joie en toute occasion, garder une bonne santé en toute saison, avoir des rêves à n'en plus finir, s'accorder des soirées d'évasion dans la lecture, faire de nouvelles rencontres, s'organiser des après-midis entre amis (es)...

Aussi, pour bien commencer l'année, le 10 janvier dernier, Geneviève Maubeau a lancé les festivités après avoir présenté ses vœux, toute l'équipe a pu échanger et envisager les futurs ateliers, ainsi que les futures randonnées.

Félicitations à nos 2 reines du jour : Yvette Brun et Annie Labrousse, qui ont été couronnées après avoir trouvé les fèves pendant la dégustation des délicieuses galettes de notre cher boulanger !



MOMENT RECETTE

– Beignets de Carnaval –

LES ULTRAS MOELLEUX DE NOS GRAND-MÈRES

Ces beignets sont ceux que l'on attend toute l'année : dorés, légers, sans bulles et incroyablement moelleux. Une recette familiale, simple et généreuse, parfaite pour le carnaval, le goûter ou un petit-déjeuner gourmand.



Préparation : 20 min
Temps de cuisson : 30-35 min

INGRÉDIENTS

pour environ 8 personnes

500 g de farine environ
(prévoir un peu plus pour étaler la pâte)
100 g de beurre tendre
150 g de sucre
3 càs de crème fraîche
2 càs d'eau de fleur d'oranger
2 càs d'huile
1 sachet de levure chimique
1 pincée de sel
4 œufs
1/3 de verre d'eau

1. Sortir le beurre à l'avance afin qu'il soit bien tendre, puis le travailler à la fourchette pour obtenir une texture pommade.
2. Dans un grand saladier, battre les œufs avec la pincée de sel. Ajouter le sucre et fouetter longuement jusqu'à ce que le mélange devienne clair et légèrement mousseux.
3. Incorporer la crème fraîche, l'huile, le beurre pommade, l'eau et l'eau de fleur d'oranger. Mélanger soigneusement afin d'obtenir une pâte bien lisse et homogène.
4. Ajouter la levure chimique, puis incorporer progressivement la farine jusqu'à obtenir une pâte souple, de la consistance d'une pâte à tarte. Pétrir légèrement à la main pour former une boule.
5. Couvrir la pâte et la laisser reposer dans un endroit tiède pendant deux à trois heures. Ce temps de repos est essentiel pour obtenir des beignets très moelleux.
6. Étaler la pâte au rouleau sur un plan de travail légèrement fariné, sur une épaisseur d'environ 3 à 4 mm. Découper les formes traditionnelles à l'aide d'une roulette ou d'un couteau.
7. Faire chauffer l'huile de friture. Plonger les beignets dans l'huile chaude et les laisser dorer quelques instants en les retournant. La cuisson est rapide, ils doivent rester légèrement blonds pour conserver tout leur moelleux.
8. Égoutter sur du papier absorbant et laisser tiédir avant de déguster.

Astuce de grand-mère : Les beignets peuvent être cuits immédiatement, mais leur moelleux est encore meilleur après deux à trois heures de repos. Il est aussi possible de préparer la pâte la veille et de cuire les beignets le matin pour un petit-déjeuner absolument irrésistible.

Bon appétit !

ASTUCES

5 ASTUCES POUR PROTÉGER LES OISEAUX DU CIEL EN HIVER



1. Installez un nichoir pour protéger du froid les oiseaux de votre jardin

De nombreuses espèces d'oiseaux peuplent la nature et défilent tout au long de l'année dans votre jardin. À chacun sa façon de se nourrir et de faire son nid.

Certains oiseaux frugivores consomment essentiellement des fruits, de baies sauvages ou des graines germées comme l'étourneau, la pie et la grive. D'autres oiseaux insectivores se régalaient avec des insectes, des baies et quelques graines ici et là. À l'appel : le merle, le rouge-gorge, la mésange à longue queue, le roitelet par exemple. Enfin, les oiseaux granivores raffolent de graines et de chenilles, à savoir, le moineau, la mésange bleue, le pinson, le chardonneret, la tourterelle, le geai.

Vous l'avez compris, il faut tenir compte de l'espèce particulière de chaque oiseau qui visite votre jardin pour lui mettre à disposition un nid adapté à sa taille. À cet égard, il existe différentes tailles d'entrée de nichoirs, rondes ou grandes, de 28, 32 ou 50 millimètres de diamètre.

Par exemple, le moineau, la mésange et le sittelle torchepot ont en commun leur petite taille et nécessitent une ouverture de 32 mm seulement.

Le merle noir et le geai des chênes de plus grande envergure, le rouge-gorge et le troglodyte (bien que de petites tailles), préféreront une grande entrée pour leur nid. Puis, l'étourneau sansonnet et le pic épeiche, de moyenne taille, auront besoin d'un nichoir de 50 mm d'orifice.

Enfin, vous remarquerez que le pinson, le chardonneret, le verdier d'Europe, la tourterelle, la pie et la grive musicienne nichent uniquement dans des abris naturels et boudent alors les nichoirs artificiels.

L'idéal est de placer votre nichoir en bois ou en paille dans un endroit ensoleillé, bien accroché en haut d'un arbre. À fortiori, ne taillez pas les branches de votre arbre, pour permettre aux petits oiseaux de se sentir en sécurité et de pouvoir se déplacer à leur guise autour de leur nid et de garder un œil aguerri sur l'extérieur ou sur votre chat domestique.

2, Accrochez une mangeoire à oiseaux à l'abri des prédateurs

Fixez solidement une mangeoire en bois ou métallique contre un tronc d'arbre, de préférence en hauteur. Les oiseaux du jardin sentent le danger au sol et souhaiteront certainement être perchés pour manger leurs délicieuses graines. Certains modèles de mangeoires sont fabriqués sur pied, une alternative bienvenue pour un balcon ou dans une propriété sans arbre. Rappelez-vous que les oiseaux du ciel sortent uniquement le matin ou en fin de journée pour se nourrir. Il est inutile donc de trop remplir la mangeoire, au risque de gaspiller leur nourriture.

Une cordelette fine vous permettra d'accrocher votre mangeoire suspendue ou si celle-ci est en bois abritée par un toit, il faut mieux la visser contre le tronc de manière robuste. La mangeoire attire les oiseaux : étourneaux, hirondelles, pic épeiche, moineaux, mésanges, bergeronnettes, passereaux, même les pigeons seront de la partie.

3. Suspendez des boules de graisse pour bien nourrir les oiseaux sauvages

Les boules de graisse riches en nutriments et prêtes à picorer sont de véritables boules d'énergie. Composées essentiellement de céréales, de graines de tournesol, de graisse, de farine et de vers, elles sont très nourrissantes, ce qui permet aux oiseaux de faire le plein de vitamines pour faire face à l'hiver.

Attention aux filets qui entourent la boule de graisse, car elle piège les petites pattes de nos volatiles. Retirez les filets et privilégiez des supports à boules de graisse, ou des suspensions spéciales : tige en métal avec crochets, une colonne, des mangeoires ou accrochez-les à plusieurs branches avec de la ficelle de rôt.

4. Pensez à l'abreuvoir simple et indispensable pour désaltérer les oiseaux

Après un nourrissage de haute qualité, les oiseaux des jardins méritent bien de se rafraîchir le bec dans un abreuvoir prévu à cet effet. Des coupelles d'eau suspendues ou un récipient original telle la coque d'une noix de coco peuvent recueillir de l'eau fraîche et désaltérante tous les jours. Les oiseaux de la nature auront de quoi se ravitailler et survivre durant cette période hivernale anti-gaspillage.

6 Aliments à TOUJOURS Donner aux Oiseaux en Hiver

Des ressources essentielles qui fournissent l'énergie et les nutriments dont les oiseaux ont besoin par temps froid.



1. Graines de Tournesol
Riches en lipides et protéines, faciles à décortiquer.



2. Cacahuètes Non Salées



3. Boules de Graisse Maison



4. Flocons d'Avoine



5. Fruits Frais Coupés



6. Vers de Farine Séchés

5. Choisissez une nourriture de qualité adaptée aux oiseaux du ciel

Une fois installé votre mangeoire, vous pouvez la remplir de divers aliments riches en lipides comme un morceau de pomme ou de poire, un mélange de graines (blé, avoine, orge), les restes de gras d'une viande fraîche, des miettes de pain rassi, du beurre et de la farine. Il n'y a aucune obligation d'acheter des graines dans le commerce, vos propres aliments peuvent suffire à nourrir vos petits compagnons à plumes.

Néanmoins, les oiseaux ne peuvent plus se nourrir naturellement en l'absence évidente de graines ou d'insectes sous la neige ou la gelée. Vous pouvez alors leur offrir une alimentation complète riche en vitamines et minéraux, en optant pour des mélanges de graines, des boules de graisse, des graines de tournesol, un pain ou bloc de graisse, des arachides, quelques friandises comme des vers de farine déshydratés.

Astuces ! Veillez à briser la glace pour ne pas laisser geler l'eau. Distribuez vos graines le matin et le soir en fin de journée (une poignée suffit) pour réduire le gaspillage des aliments exposés à l'humidité, au froid et au vent.

BLAGUE DU MOIS

Fendez vous la poire,
Ayez la patate,
Gardez la pêche,
Soyez aux petits oignons,
Ne vous prenez pas le chou,
Bonne et heureuse année 2026 !

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

FLEUR D'IRIS

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

DATES DES PROCHAINS MARCHÉS

14/02 28/02 14/03

Publier dans la Gazette ?

C'est possible !

Contactez-nous ou envoyez vos articles par mail :
lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°52

JANVIER 2026

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations / Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : SDIS19/ Laura Dulery / Francine Lapouge / Claire Agnoux
Gérard Labrousse / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise